Raccordements de l’alimentation électrique

• Avant toute intervention sur l'appareil, il est impératif de couper l'alimentation électrique,
risque de choc électrique pouvant entraîner des dommages matériels, de graves blessures, voire la mort.
• Seul un technicien qualifié et expérimenté est habilité à effectuer l'entretien de l'appareil, y compris un câblage ou le remplacement du câble d'alimentation.
• Afin d'éviter un échauffement du bornier qui pourrait créer un risque d'incendie, vérifier que toutes les bornes soient bien serrées. Des bornes mal serrées entraînent la suppression de la garantie.
• L'appareil doit être raccordé impérativement à la terre.
• Un raccordement électrique inadapté entraine l'annulation de la garantie.
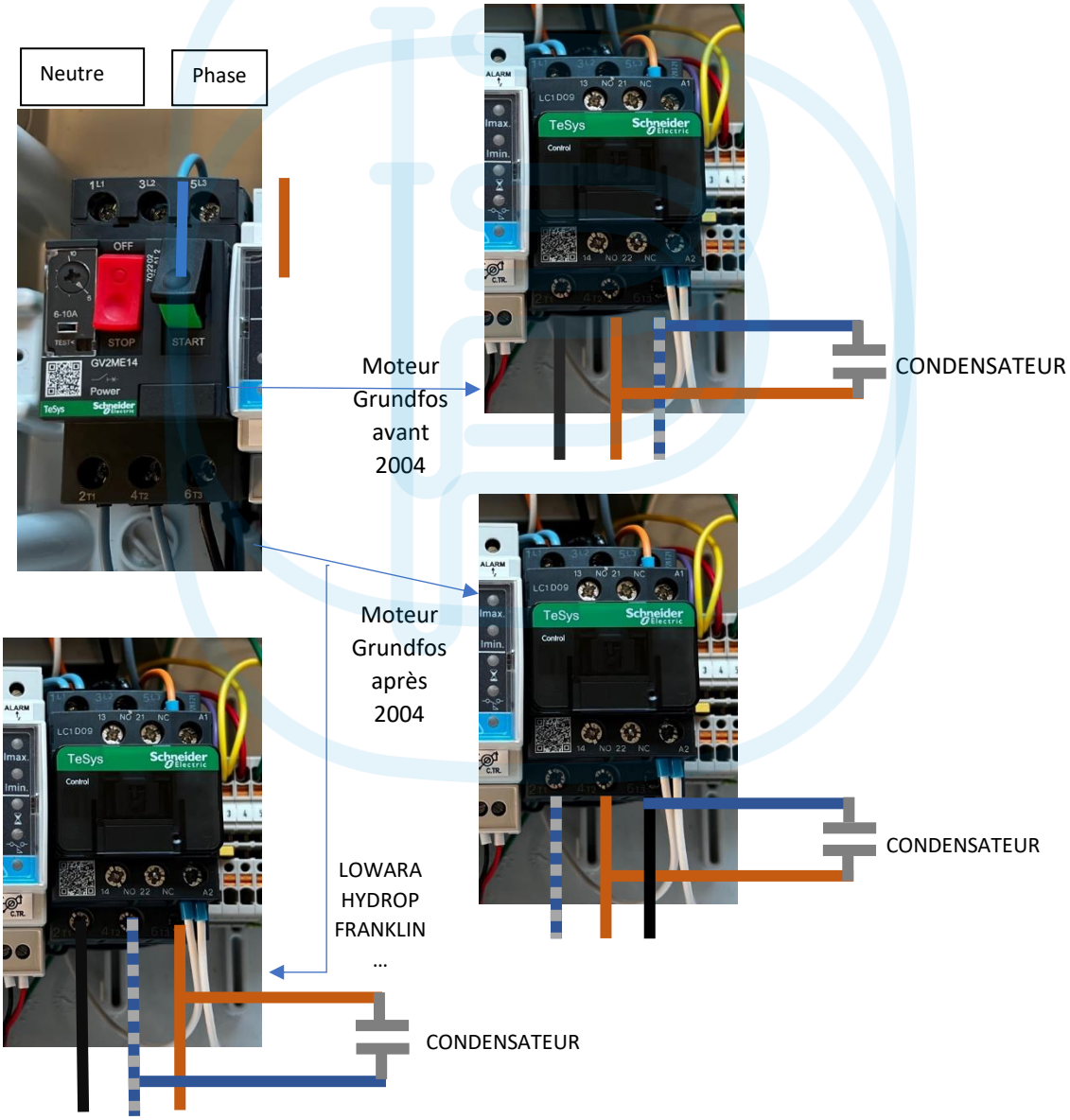
Alimentation 220V :